

Publié le 31 mars 2017

France, qu'as-tu fait de ton agriculture ?

Discret est le thème de l'agriculture dans cette campagne présidentielle ! Toutefois, cette discrétion n'est-elle pas, plus profondément, un signe de la disparition des agriculteurs ? Vincent Chatellier, économiste et directeur de recherche à l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), le rappelait lors d'un colloque organisé par l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) : «Depuis 1990, nous avons perdu plus de la moitié de nos exploitations (de 1 000 000 à 450 000 ; 2,5 millions dans les années 1950). Le nombre d'exploitations baisse régulièrement depuis plusieurs années de 2 % à 2,5 % par an». Et il affirme : «Oui, l'agriculture française est en décroissance». Comment en est-on arrivé là ?

Les principes de la politique agricole depuis les années 50

L'alpha et l'oméga de la politique agricole a été – et est toujours – cette déclaration faite par Jacques Rueff en 1959 : «Le mécanisme des prix ne remplira son office qu'en infligeant aux agriculteurs, presque en permanence, un niveau de vie sensiblement inférieur à celui des autres catégories de travailleurs¹ ».

Dans les années 1950, le développement de la chimie dans l'agriculture permit une hausse des rendements sans précédent, avec l'arrivée des engrais et des produits phytosanitaires. Au départ, l'augmentation de la production était justifiée par le besoin de nourrir une population croissante au sortir de la Seconde Guerre

mondiale. La politique agricole européenne, qui débuta à la fin des années 1950, devint alors une politique de gestion des excédents. La mise en place des quotas laitiers le 1^{er} avril 1984 en est l'exemple le plus manifeste (en France, le nombre d'éleveurs laitiers passa de 160 000 en 1983 à 80 000 en 1993).

Des mesures de survie urgentes

Redéfinir un contrat entre la nation et les agriculteurs. Au fond, qu'est-ce qu'on veut : nourrir toute la planète, nourrir la France, à bas prix, en alimentation saine ?

– Alléger les contraintes en terme de paperasses, avec deux moyens : donner les dossiers à remplir aux fonctionnaires (comme au Portugal) et supprimer par ordonnance toutes les normes françaises qui s'ajoutent aux normes européennes.

– Permettre aux producteurs de retrouver une marge sur la vente de leurs produits en étiquetant le prix d'achat au producteur sur le produit, en étiquetant la provenance du produit de base (par exemple la provenance du lait pour le yaourt), en faisant plier la grande distribution.

– Faire une provision défiscalisée de réserve pour les années difficiles.

1 - In *L'information financière* 08/01/1959, cf. *L'Actualité Rurale*, N°03, janvier 2017.

Au début des années 1990, les négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) battirent leur plein. Pour harmoniser les politiques douanières des parties signataires, cet accord multilatéral de libre échange était destiné à faire baisser les prix pour les consommateurs, à mieux utiliser les facteurs de production et à favoriser l'emploi dans les secteurs où chaque pays détenait un avantage comparatif. L'un des derniers cycles de négociations (l'Uruguay Round, de 1986 à 1994), clos par l'accord de Marrakech, aboutit à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

En 1992, pour répondre à ces impératifs, une nouvelle réforme de la politique agricole commune se mit en place, avec une baisse programmée des cours alignés sur les prix mondiaux et concernant les céréales, la viande et le lait. En compensation, les agriculteurs percevaient des aides. Mais, pour ce faire, il serait nécessaire qu'ils remplissent des dossiers et qu'ils respectent un certain nombre de conditions.

La dernière réforme de la PAC (2015-2019) fut un sommet de complexité, à tel point que les logiciels de l'État ne furent pas adaptés pour le traitement des dossiers déposés par les agriculteurs. Cela entraîna des retards importants dans le versement des aides.

Un programme à moyen terme

L'élément fondateur de ce programme est de ré-instaurer la confiance, de donner les moyens d'une réconciliation.

Confiance de l'agriculteur envers lui-même :

- Supprimer les normes et contraintes qui dépassent les normes européennes, en instituant un recours au Procureur de la République pour toute atteinte irrespectueuse des services administratifs envers lui et pour toute forme d'accusation concernant son travail.
- Instituer un compte-épargne défiscalisé pour les aléas climatiques d'un montant de deux récoltes.
- Redonner du sens à son travail, un sens qui soit partagé par tous.
- Lui permettre de retrouver de la marge sur la vente de ses produits, par l'affichage du prix d'achat au producteur, ainsi que de la provenance du produit de base, et par des lois obligeant la grande distribution à le payer comptant et selon un prix qui soit le résultat d'un véritable contrat (et non d'une ingérence : 4 acheteurs pour 500 000 producteurs, les forces ne sont pas égales).
- Lui donner la possibilité de transmettre son outil de production comme outil de production et non comme du patrimoine, foncier compris.

Confiance de l'agriculteur envers sa terre :

- Mettre en place une aide à la recherche agronomique et une incitation aux pratiques innovantes : agriculture de conservation, agrobiologie, agroforesterie, permaculture...
- Faciliter l'accès au bio (réduire les trois ans de conversion).
- Faire du bio une norme qui puisse évoluer et s'adapter aux circonstances (climat, sol...).
- Créer une chaire d'agronomie à l'Université.
- Favoriser l'agriculture d'excellence en interdisant la vente de la terre à des fonds de pension ou à des étrangers et en ayant une autosuffisance alimentaire pour les produits de base de l'alimentation.

Confiance de l'agriculteur envers son métier :

- Recréer des filières (abattages pour les bovins ou les volailles, afin qu'ils ne soient pas obligés d'aller jusqu'en Allemagne, chips pour les pommes de terre, etc.).

– Retrouver l'esprit des coopératives, qui sont un outil précieux, mais parfois détournées de leur but premier.

Sortir le statut d'agriculteur d'une quelconque surface de référence.

- Trouver une possibilité pour qu'un CDI ne coûte pas plus cher qu'un CDD, afin de pérenniser les emplois et d'assurer une stabilité des salariés.

- Développer le commerce de proximité et redonner l'esprit d'entreprise.
-

Les conséquences de ces principes pour les agriculteurs

Revenons à notre agriculteur évoluant dans ce contexte. Pour faire face à cette baisse des prix, il doit agrandir sa structure, ce qui augmente sa charge de travail. Il doit aussi s'endetter pour acquérir le matériel. L'éleveur doit construire des bâtiments aux normes et emprunter sur des durées comprises entre 15 et 20 ans.

Aujourd'hui, l'élevage connaît une crise avec la chute des cours du prix du lait et de la viande suite à la suppression des quotas laitiers en 2015. La diminution du nombre d'éleveurs laitiers se poursuit. Le céréalier n'est pas mieux loti. Et parfois, la nature se déchaîne et vient détruire les récoltes. Avec du recul, les effets d'un modèle d'agriculture imposé aux paysans sont perceptibles : disparition des exploitations, cancers, pollution des eaux et des sols (précisons que pour ces deux derniers points, l'agriculture n'est pas seule en cause). Devant ces maux, la société exige à présent de ses agriculteurs des pratiques de cultures et d'élevage respectant le bien-être des sols et des animaux. Mais, quid du bien-être de l'éleveur ?

L'agriculteur subit également une pression financière de la part de sa banque et de ses fournisseurs. Il croule sous le poids des tâches administratives (il doit y consacrer un jour par semaine). Il craint par-dessus tout les contrôles exercés par l'administration, une pression particulièrement difficile à supporter.

Toutes ces pressions conduisent un nombre important d'agriculteurs au suicide. Cette catégorie professionnelle présente un risque de décès par suicide trois fois plus élevé chez les hommes et deux fois plus élevé chez les femmes que chez les cadres, une profession également exposée au stress, aux responsabilités et à la prise de la décision².

Aujourd'hui, le malaise est grand dans les campagnes. Pourtant, combien se sont engagés par passion dans cette activité en imaginant exercer un métier noble, celui de nourrir les hommes et de construire une vie familiale harmonieuse et pleine de sagesse ? Ce malaise dans les familles paysannes ne révèle-t-il pas la crise profonde de la société dans laquelle nous vivons ?

Qu'attendre aujourd'hui des hommes politiques ?

Alors, qu'attendre aujourd'hui de nos hommes politiques ? Nous avons peu de raisons d'espérer... La "financiarisation" de l'agriculture est tellement prégnante, la loi du marché tellement portée par les institutions européennes devant tout réguler, aucune marge de manœuvre ne peut venir du système politique dans lequel nous nous trouvons, aussi bien en France qu'en Europe.

Cependant, l'agriculture est une activité essentielle à la bonne santé de notre société et de nos territoires. Par leur travail, les agriculteurs façonnent les paysages. Grâce à la diversité de ses régions, la France est la première destination touristique. Marthe Robin³ (1902-1981) ne disait-elle pas : «La France doit être cultivée comme un jardin» ?

2 - Cf. C. BOSSARD et al., *Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants – premiers résultats*, INVS, septembre 2013.

3 - Née le 13 mars 1902 à Châteauneuf-de-Galaure et morte dans la même ville le 6 février 1981, Marthe Robin est une mystique catholique française, fondatrice des Foyers de Charité, connue pour des phénomènes tels que des visions, des stigmates et l'inédie. Elle a inspiré et accompagné, à des degrés divers, la constitution de nombreuses communautés nouvelles et associations.

Il est essentiel de travailler pour un changement des mentalités. La part de la nourriture dans les dépenses du consommateur n'a cessé de diminuer, alors que ne cesse d'augmenter la part consacrée aux loisirs, aux équipements informatiques et téléphoniques. Or, se nourrir est un acte non seulement biologique, mais également moral.

Dans cette ligne, de nombreuses initiatives voient le jour depuis quelques années : conduite en agriculture biologique, retour à l'agronomie et à la recherche de la vie dans les sols, transformation et vente directe avec les points de vente collectifs, constitution d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), etc. Toutes ces initiatives individuelles ou collectives apportent la preuve qu'il est possible d'éviter le désastre et de retrouver une espérance.

C'est par la base et par le retour à la constitution de réseaux et à la mise en place de corps intermédiaires que l'agriculture retrouvera ses titres de noblesse et toute sa place, une place qu'elle n'aurait jamais dû perdre (voir dans les deux encadrés le **programme de renouveau de l'agriculture** proposé par Emmanuel et Thierry François, administrateurs des Journées Paysannes).

Jacques Habrard
*administrateur de l'association des Journées Paysannes*⁴

Retrouvez cet article sur notre [site](#)

4 - Les «[Journées Paysannes](#)» sont une association ayant pour vocation de montrer que l'identité profonde de la vie paysanne au service de la société correspond à un besoin de notre temps. Sensibles aux problématiques du monde agricole à l'aube du XXI^e siècle, les Journées Paysannes s'efforcent d'une part de soutenir les paysans dans leurs démarches aussi bien agronomiques et techniques, que socio-économiques et spirituelles et d'autre part de favoriser des réseaux d'amitié. Les Journées Paysannes sont pour mission des temps et des lieux de ressourcement pour tous ceux qui considèrent le lien de l'homme à la terre comme vital... et donc d'abord pour le paysan qui, aujourd'hui, s'interroge sur son identité.